

Département du Doubs - Arrondissement de Pontarlier –  
 Canton de Frasne



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2022-07-74

Date de la convocation :	07/07/2022	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	19/07/2022	Membres présents :	22
		Membres ayant donné pouvoir :	3
		Membres absents excusés :	0
		Membre absent :	2

### Objet : approbation des plans de zonage d'assainissement

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à vingt heures,  
 Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon s'est réuni dans la salle de convivialité à DOMPIERRE LES TILLEULS après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois de juillet.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X	<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	Pouvoir à L. Vuillemin
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	Pouvoir à C. Vallet
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	Pouvoir à B. Trouttet
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	X		Marine Paris	Absente
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X
	Cyril Valion	X		<b>La Rivière Drugeon</b>	Carine Bourdin
<b>Bulle</b>	Christophe André	X	Jérémy Lonchamp		X
	Cédric Chambelland	X	Christian Vallet		X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez	X	
	Eric Liégeon	X	<b>Vaux et Chantegrue</b>	Bernard Beschet	X
<b>Dompierre</b>	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X
	<b>Les Tilleuls</b>	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet

**Secrétaire de séance** : Fabrice PICARD

Mr le Président rappelle que le zonage d'assainissement intercommunal a pour objectif de proposer les filières d'assainissement appropriées pour chaque secteur du territoire. Depuis la loi SRU, les PLU et PLUi doivent contenir la carte de zonage d'assainissement. Dans le cadre des études liées au transfert des compétences « Eau » et Assainissement », il a été validé de procéder à la révision des plans de zonage d'assainissement pour les communes membres de la CFD.

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 dite nouvelle loi sur l'eau ;

Vu les articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, articles R. 123-3 à R. 123-18 ;

Vu la délibération du conseil Communautaire du 30 novembre 2021 arrêtant le projet de zonage d'assainissement intercommunal et soumettant le projet à enquête publique ;

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 prescrivant l'organisation et l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement et conjointe à l'élaboration du PLUi ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable en date du 2 juin 2022 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement réuni le 4 juillet,

Considérant que le zonage d'assainissement doit être modifié sur la commune de La Rivière-Drugeon pour intégrer une partie de la parcelle 132 (vestiaires du stade de foot) au zonage d'assainissement collectif ;

#### Le conseil communautaire,

- **approuve les plans de zonage d'assainissement intercommunal tels qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération.**

#### Par conséquent :

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les mairies concernées et au siège de la CFD durant un mois et d'une mention légale dans un journal local.
- Les plans de zonage d'assainissement définitifs et approuvés sont tenus à la disposition du public dans les mairies et au siège de la CFD, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la préfecture.
- La présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicités légales.

#### Résultat du vote :

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

AINSI DÉLIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,  
Christian VALLET



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCC_2022_07_74
Objet :	Approbation des plans de zonage d'assainissement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2022-07-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8.1 - Eau, assainissement
Identifiant unique :	025-242504496-20220712-DCC_2022_07_74-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 025-242504496-20220712-DCC_2022_07_74-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 74-ASSAIN Approbation plans zonage.pdf Nom métier : 99_DE-025-242504496-20220712-DCC_2022_07_74-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	619.8 Ko
<b>Annexe (Décision arrêtant le projet)</b> Nom original : 74- ANNEXE zonage assainissement.pdf Nom métier : 21_DA-025-242504496-20220712-DCC_2022_07_74-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	7.5 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 juillet 2022 à 14h54min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 juillet 2022 à 14h54min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 juillet 2022 à 14h54min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 juillet 2022 à 15h05min01s	Reçu par le MI le 2022-07-18